



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 23/09/2025 en présentiel et audioconférence

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE - Jerry TOUSSAINT – Ariana VALVIDIA.

Excusés : MM. Christophe MPAGA - Meissa NGOM

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N° 53404735 SALESIENNE 2 / AS PARIS D1 du 20/09/25

Rapport de l'arbitre nous informant de l'inversion du score c'est 0/1 en faveur de l'AS PARIS

La commission entérine le score de 0/1 en faveur de l'AS PARIS.

Match N° 54218141 HOMENETMEN / JAM D4.B du 28/09/25

Reprise du dossier PV du 16/09/25 Courriel de la DJS ET HOMENETMEN du 11/09/25 nous informant de la fermeture du parc de Choisy du 22 au 28 /09/25 *La commission en prend note et demande au club recevant qu'il propose un terrain de repli.*

A ce jour, la DJS n'a pas de solution sur Paris.

La commission fixe la rencontre au 19/10/2025.

Match N° 53406340 JUNIOR ACADEMIE / LUTECE D4.B du 28/09/25

Courriel de JUNIOR ACADEMIE du 22/09/25 demandant le report de la rencontre au motif la plaine Sud est

réquisitionnée pour le championnat d'Europe de Flag.

Après vérification en vertu de l'article 7.9.3 et 14.5 du RSG75, la commission constate que le club n'a pas de licence sénior. En conséquence, la commission déclare le forfait (1^{er} forfait) de l'équipe de Junior Académie et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

JEUNES

U 14

Match N° 53408665 AS PARIS / PARIS ALESIA 2 D2.B du 20/09/25

Courriel de PARIS ALESIA DU 17/09/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe 2 de Paris Alésia.

Match N° 53408663 AC PARIS 15 / SOLITAIRE D2.B du 20/09/25

Lecture de la FMI match non joué au motif l'équipe de SOLITAIRES s'est présenté avec un nombre de joueurs insuffisant.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de Paris Est Solitaire et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière). Les frais de déplacement de l'arbitre sont à la charge du Club Paris Est Solitaire.

Match N° 53408944 COURONNES OFC 3 / ANTILLAIS PARIS 19 D3.A du 20/09/25

Lecture de la FMI, match non joué au motif Mouvement social des agents de la ville de Paris.

Match N° 53409596 COURONNES OFC 4 / NICOLAITE CHAILLOT 3 D4.B du 20/09/25

Lecture de la FMI, match non joué au motif Mouvement social des agents de la ville de Paris.

La commission fixe ces rencontres au 18 octobre 2025.

Match N° 53409685 RACING CLUB 18 / CFFP 2 D4.C du 20/09/25

Courriel de Racing Club 18 du 18/09/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe de Racing Club 18. La commission se saisit en vertu de l'article 7.9.3 et 14.5 du RSG75 du contrôle du nombre de licences nécessaires (17 licences de U12 à U14) pour les deux équipes du CFFP évoluant ce jour (D1 & D4.) Il s'avère que le club ne pouvait aligner qu'une seule équipe (11 joueurs en D1). En conséquence, la commission donne match perdu par forfait à l'équipe 2 du CFFP (1^{er} forfait) et lui inflige une amende de 40€ (Cf. annexe financière)

Match N° 53432883 PARIS 15 AC 5 / VIKING PARIS D4.C du 20/09/25

Courriel de VIKING PARIS du 18/09/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe de Viking Paris.

Match N° 53432884 ES PARISIENNE 3 / JUNIOR ACADEMIE D4.C du 20/09/25

Courriel de JUNIOR ACADEMIE PARIS du 18/09/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe de Junior Académie.

A l'occasion des contrôles effectués, la commission a constaté des anomalies et **Transmets à la commission des statuts et règlements** pour le contrôle des feuilles de matches de la journée 1 en D1 & D2. Le délai d'homologation de ces rencontres est suspendu dans l'attente du retour des investigations de la commission compétente.

Match N° 54216922 UFC PARIS 17 / JUNIOR ACADEMIE Coupe 75 du 27/09/25

Courriel du 23/09/25 de Junior Académie déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe de Junior Académie, l'équipe de l'UFC Paris 17 est qualifiée pour le tour suivant.

U 15**Match N° 53407993 ESP PARIS 19.2 / PARIS ALESIA D2.A du 20/09/25**

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe de PARIS ALESIA FC.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de Paris Alésia FC et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière). Les frais de déplacement de l'arbitre sont à la charge du club de Paris Alésia.

Match N° 53408080 ES PARIS 13/ RACING CLUB 18 D2.B du 20/09/25

Courriel de Racing Club 18 du 18/09/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe du Racing Club 18.

U 16**Match N° 54214545 AS PARIS / VIKING PARIS coupe 75 du 21/09/25**

Courriel de VIKING PARIS du 18/09/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe de Viking Paris, l'équipe de l'AS Paris est qualifiée pour le tour suivant.

Match N° 54214550 ESC XV / ENFANTS GO coupe 75 du 21/09/25

Courriel des ENFANTS GO du 18/09/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe des Enfants Goutte d'Or, l'équipe de l'ESC XV est qualifiée pour le tour suivant.

Match N° 54214554 AF PARIS 18 / PARIS SC coupe 75 du 21/09/25

Lecture du rapport de l'arbitre match non joué au motif : Absence de tablette fonctionnelle, absence de FM papier normalisée, feuille de papier A4 avec foot compagnon refusée par l'adversaire. Délai dépassé pour donner le coup d'envoi.

Rapport de AF PARIS 18 qui confirme que PARIS SC a refusé d'établir une feuille de match papier.

Au vu des explications de l'arbitre et du club recevant, la commission rappelle que la feuille de match papier peut être établie sur une feuille ordinaire et que le club adverse ne peut s'y soustraire. En conséquence, la commission donne match à jouer avec 3 arbitres à la charge des deux clubs et fixe la rencontre au 19/10/2025.

Match N° 54214552 SOLITAIRES / PARIS ALESIA coupe 75 du 21/09/25

Lecture de la FMI match non joué au motif l'équipe de SOLITAIRES s'est présenté avec un nombre de joueurs insuffisant.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Paris Est Solitaire et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière.) L'équipe de Paris Alésia est qualifiée pour le tour suivant.

Match N° 54214548 CFFP / COURONNES coupe 75 du 21/09/25.

Lecture du rapport de l'arbitre signalant l'absence du club recevant.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe du CFFP et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière.) L'équipe de Couronnes OFC est qualifiée pour le tour suivant. Les frais d'arbitrage sont à la charge du club recevant.

U 18**Match N° 53405752 ES PARIS / JAM U18 D3.A du 21/09/25**

Courriel de ES PARIS du 21/09/25 déclarant forfait et précise qu'il retire son équipe pour le reste du championnat.

La commission constate que le forfait est déclaré le jour du match, il ne peut dans ce cas pas être considéré comme avisé et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

La commission entérine le retrait de l'équipe de l'ES Paris après la parution des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (Cf annexe financière)

Match N° 53405972 JAM 2 / VIKING PARIS D3.B du 21/09/25**Courriel de VIKING PARIS du 18/09/25** déclarant forfait.*La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe de Viking Paris.***Courriel de MENILMONTANT du 18/09/25** retirant son équipe en D3.B*La commission entérine le retrait de l'équipe de Ménilmontant FC 1871 après la parution des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (Cf. annexe financière)***Match N° 53405750 PARIS 19 ESP. 2 / Entente RC PARIS 18-JS PARIS 10 du 21/09/25**

Il est rappelé aux clubs les conditions d'acceptation de l'entente communiqué le 19/09/25, à savoir :

- Cette équipe ne peut pas accéder à la division supérieure
- Que l'entente est valable pour une saison mais peut être renouvelé. Dans le cas contraire, c'est le club support, en l'occurrence le RC 18 pour cette équipe, qui récupère l'équipe la saison suivante
- Que l'attention des deux clubs est attirée sur le fait que si l'entente sur cette équipe est indispensable pour l'un des deux clubs concernant ses obligations (article 11 du RSG), son forfait général entraînerait le déclassement de l'équipe 1 séniors du club concerné.
- Que la composition de l'équipe à chaque match officiel doit comporter au moins 3 licenciés de chaque club et qu'ils participent effectivement à la rencontre sous peine de se voir perdre le match par forfait.
- La composition doit être au moins égal à 8 joueurs.

*Après vérification de la FMI par la commission, il n'y a aucun joueur de JS PARIS 10 inscrit dans la composition de l'équipe et est donc en infraction avec les conditions de l'entente.**La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de l'Ent. RC 18-JS Paris 10 (-1pt ; 0but) et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière) L'équipe 2 de Paris 19 Espérance conserve les points acquis sur le terrain (0pt, 1but)***DEMANDES DE DEROGATIONS ANNUELLES****Courriel du service compétitions de la LPIFF du 17/09/25** signalant qu'un contrôle de l'éclairage a été réalisé sur le stade de la Plaine le 16/12/24 et que l'état de l'éclairage (ampoules grillées) ne permet pas le classement de ce dernier.*Au vu de cette information, la commission retire la dérogation attribuée lors de sa réunion du 09 septembre 2025 à compter de ce jour. Plus aucun match en nocturne ne peut avoir lieu sur cette installation jusqu'au remplacement des ampoules défectueuses et une nouvelle présentation du dossier à la C.R.T.I.S.***FORFAITS GENERAUX****SENIORS D4**AS Espoirs Grand Paris 2 (PV du 16/09/25)
Olympique Paris 15 (PV du 16/09/25)**U14 D4**

MINIS & MAXIS (PV du 16/09/25)

ANCIENS D2Homenetmen (PV du 02/09/25)
JS Paris 10 (PV du 16/09/25)**U18 D3**Championnet 2 (PV du 02/09/25)
Ménilmontant FC 1871 (PV du 23/09/25)
ES Paris (PV du 23/09/25)**U15 D1**

Paris Est Solitaire (PV du 02/09/25)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES**RAPPEL**

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à partir des quarts de finale, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 ainsi que les matches entre deux équipes d'un même club où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge des clubs selon le règlement de chacune des compétitions.

Coupe 75 SENIORS

1^{er} tour le 14/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

2^{ème} tour le 18&19/10/25 – tirage le 30/09/25

Coupe SENIORS Amitié

1^{er} tour le 14/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

2^{ème} tour le 30/11/25 – tirage le 21/10/25

Coupe séniors Féminines

1^{er} tour le 03/01/26 – tirage le 09/12/25

Coupe Anciens

1^{er} tour le 14/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

2^{ème} tour le 19/10/25 – tirage le 30/09/25

Coupe CDM

1^{er} tour le 30/11/25 – tirage le 21/10/25

Coupe U20

1^{er} tour le 09/11/25 – tirage le 21/10/25

Coupe U18

1^{er} tour le 28/09/25 – tirage effectué le 23/09/25

2^{ème} tour le 19/10/25 – tirage le 30/09/25

Coupe U17

1^{er} tour le 04/01/25 – tirage 09/12/25

Coupe U16

1^{er} tour le 21/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

2^{ème} tour le 19/10/25 – tirage le 30/09/25

Coupe U16 amitié

1^{er} tour le 21/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

2^{ème} tour le 30/11/25 – tirage le 21/10/25

Coupe U15

1^{er} tour le 27/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

2^{ème} tour le 29/11/25 – tirage le 21/10/25

Coupe U14

1^{er} tour le 27/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

2^{ème} tour le 29/11/25 – tirage le 21/10/25

Coupe U14 amitié

1^{er} tour le 27/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

2^{ème} tour le 29/11/25 – tirage le 21/10/25

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1^{er} tour le - tirage le